



Baume les Dames



Vos démarches d'urbanisme en ligne sur la commune de BAUME LES DAMES

Nous sommes désormais prêts à recevoir vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificats d'urbanisme en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

Laissez-vous guider !



GUIDE

PRATIQUE

“ J'ai un projet de travaux...

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux.

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible est mis à votre disposition.

Le dépôt en ligne, c'est...

Un service accessible à tout moment et où que vous soyez

Un gain de temps et d'argent

Plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.

Une démarche plus écologique,

Grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.

Plus de transparence sur le traitement de vos demandes,

Grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.



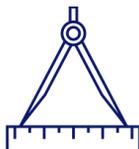
Comment faire ?

JE PRÉPARE MON DOSSIER

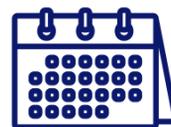
Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, **préparez votre demande en vous rapprochant de nos services**, qui seront à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :



Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux



Éditer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction



Anticiper votre calendrier de réalisation

JE LE DÉPOSE EN LIGNE

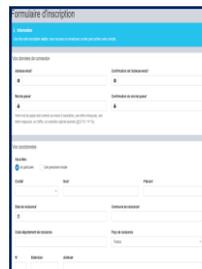


Le dépôt se fait via le site internet suivant:

https://doubsbaumois.geosphere.fr/guichet-unique_ccdoubsbaumois

Vous devez créer un compte:

- **Usager**, si vous êtes un particulier déposant occasionnellement un dossier.
- **Partenaire**, si vous êtes un professionnel qui dépose des dossiers régulièrement. Votre inscription nécessite la validation par le service, vos informations personnelles seront automatiquement renseignées à chaque nouveau dossier.



Les éventuels courriers de demande de pièces, de modification de délai... sont déposés sur votre compte dans le dossier concerné.

Un courrier électronique vous en informe.

La décision vous est transmise suivant le même principe.

Vérifiez dans les courriers indésirables de votre boîte électronique

- Les retours nécessitant votre validation pour l'inscription, ainsi que les courriers de l'administration peuvent y être orientés



Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous.

Nos services continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement.

Commune de BAUME LES DAMES
Service Urbanisme

3 Place de la République 25110 BAUME
LES DAMES

 03 81 84 72 44

 urbanisme@baumelesdames.org

